ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Allée du collège La Cousteyre

33680 LACANAU Séance n°7

Tél: 0556177040

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 26 septembre 2017

De 18 h 10 à 19 h

Nombre de membres présents : 17 Quorum : 13

Membres absents excusés : 7

Membres absents : 0

Membre invité, à titre consultatif : 0

PRESENTS:

Mme BERNON, Mme DURANTAU, Mme TOURENNE, Mme DUPIOL, Mme LAVERGNE, Mme MARZAT, Mme FERREIRA, M. ALLAIS, M. MICHELETTI, M. NETO, Mme BISCH, Mme PREVOT, M. BROUET, Mme ESPINOZA, Mme BOISSEAU, Melle JANNAIRE, Mlle DUESO.

INVITES: M. DULON secrétaire de direction

EXCUSES:

Mme GOT, Mme BACCIALONE, Mme DESCHAMPS, Mme GAUDNER, Mme BENAVENT, Mme NOYER-RONTEIX, M. BROCHARD.

<u>Présidente</u>:

P.BERNON, Principale

<u>Secrétaires</u>:

Mme TOURENNE et Monsieur DULON,

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h10.

1.1 ORDRE DU JOUR A MODIFIER

Madame Bernon propose aux membres du CA d'adopter l'ordre du jour modifié (ajout de la convention d'utilisation des locaux pour l'aide aux devoirs).

Mme Bernon propose que M. Dulon et Madame Tourenne soient secrétaires de séances. Le CA y consent. Il y a seize votants, pour l'instant.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des 16 votants. :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

1.2 ADOPTION DU PV DU CA Nº6 du 06 juillet 2017

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV. Aucune demande n'est formulée. On procède donc au vote et le PV du CA du 07 juillet 2017 est adopté à l'unanimité par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

Madame Espinoza arrive, le nombre de votants passe donc à 17.

1.3 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

La municipalité de Lacanau a proposé d'organiser un accompagnement à la scolarité, accessible à tous les élèves du collège, limité à trente élèves. Elle a demandé la possibilité d'utiliser la salle socio-culturelle en dehors des heures de cours. Madame Marzat explique que cette aide était auparavant organisée au Pôle de l'Aiguillonne.

Cet accompagnement sera proposé chaque mardi et jeudi, de 17h05 à 19h30. Il fonctionnera sur la base du volontariat. Une adhésion de 5€ sera demandée. Madame Boisseau signale que ce dispositif ne concerne que les seuls élèves de Lacanau. Mesdames Marzat et Tourenne rappellent que des élèves des autres villes, comme Sainte Hélène, étaient aussi concernés les autres années. Madame Bisch demande ensuite quand commencera cette aide. Madame Marzat indique que l'activité débutera à partir du 3 octobre 2017. Une information sera diffusée, via le collège.

Madame Bernon fait procéder au vote. La mise à disposition de la salle socio-culturelle pour l'accompagnement aux devoirs est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.4 ORGANISATION PEDAGOGIQUE SEMESTRIELLE

Madame Bernon explique qu'il a été décidé lors du Conseil pédagogique du 6 juillet 2017 de fonctionner par semestres, plutôt que par trimestres comme les années précédentes.

Le premier semestre ira du 3 septembre 2017 au 4 février 2018. Le second, du 5 février à la fin de l'année scolaire. Les Conseils de Classe seront désormais semestriels. Ce choix permet plus de souplesse et de mieux évaluer les compétences.

Monsieur Brouet demande si ces compétences seront accessibles aux parents sur Pronote. Madame Bernon indique que la décision d'ouvrir ou non ces informations aux familles dépend de chaque professeur. Il sera rappelé aux enseignants qu'ils ont cette possibilité.

Madame Boisseau signale des problèmes de communication sur Pronote. Madame la Principale lui rappelle que les parents doivent respecter l'espace privé des professeurs en ne leur envoyant pas de message le dimanche, par exemple. Chaque enseignant est libre d'activer ou non cet espace de dialogue.

Madame Bernon demande de procéder au vote concernant l'organisation semestrielle. Cette organisation est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	16	0	1

1.5 IMP

Madame Bernon indique qu'elle a proposé en conseil pédagogique du 6 juillet 2017 l'attribution des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) aux personnels qui s'investissent. Suite à ce conseil, il a été décidé d'attribuer :

- 0,5 IMP au référent décrochage scolaire
- 2 IMP au référent numérique
- 0,5 IMP pour le référent culturel
- 0,5 IMP pour le référent Parcours Citoyen (plus Madame Bisch qui aura des HSE Heures Supplémentaires Effectives)

 $1\,\text{IMP}$ (2x0,5) pour les deux référents Parcours Avenir qui ont notamment en charge l'organisation complexe du Forum des métiers.

1 IMP au coordonnateur EPS

1/2 IMP est gardée en réserve pour alimenter d'éventuelles missions ponctuelles.

Madame Bernon fait procéder au vote. La répartition des IMP est adoptée à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.6 BUDGETS PREVISIONNELS

Madame DUPIOL présente le récapitulatif des voyages validés en juillet dernier. Ce récapitulatif, ainsi que les documents détaillés ont été remis précédemment aux membres du CA. Elle précise que les accompagnateurs sont à la charge du collège. Madame Espinoza demande s'il ne serait pas possible d'octroyer la possibilité aux familles de payer en quatre versements plutôt qu'en trois comme prévu. Madame Dupiol explique que le collège s'adaptera au cas par cas à chaque situation. Elle rappelle que certains organismes exigent dès maintenant le versement d'un tiers de la somme totale pour valider la réservation et que le collège doit pouvoir faire cette avance. Par ailleurs, comme le précise Monsieur Micheletti, tous ces voyages génèrent un nombre conséquent de chèques à traiter et qu'il n'est pas souhaitable d'en multiplier le nombre.

Le coût plus élevé de l'échange avec l'Allemagne est justifié par le coût du transport en avion. A cet égard, il est important que les élèves participants se chargent d'avoir une carte d'identité (les délais d'attribution de celle-ci ont été allongés il ne faut donc pas tarder à en faire la demande). Il est indiqué que le FSE verse 30€ pour chaque élève participant à un voyage, sauf pour le séjour révision de brevet à Bombannes car Monsieur Brochard va organiser une course participative afin de financer une partie du coût. Les élèves concernés se rendront sur place en vélo.

Madame Bernon fait procéder aux neuf votes successifs :

Le budget prévisionnel de l'échange linguistique avec l'Espagne est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le don du FSE pour l'échange linguistique avec l'Espagne est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le budget prévisionnel du séjour à Paris est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le don du FSE pour le séjour à Paris est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le budget prévisionnel de l'échange linguistique avec l'Allemagne est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le don du FSE pour l'échange linguistique avec l'Allemagne est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le budget prévisionnel du séjour nature est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le don du FSE pour le séjour nature est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Le budget prévisionnel pour le séjour révision du brevet est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.7 TARIFS PERTES ET DEGRADATIONS

Madame Dupiol présente le tableau des tarifs des matériels cassés et des dégradations. Elle fait remarquer que tous les livres sont codés ce qui permet un meilleur suivi des manuels et facilite la

gestion des stocks. En juin, 450€ ont été récupérés lors de la récupération des manuels. Madame Dupiol précise que les dégradations de matériel sont rares.

Madame Bernon fait procéder au vote.

La tarification du matériel cassé et des dégradations est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.8 DEMANDES DE MONSIEUR BROUET ET DE MADAME PREVOT

Monsieur Brouet présente le livret qu'il a réalisé avec l'aide de l'ACPE; « Circuler à vélo en toute sécurité ». Il demande la possibilité de diffuser ce document sur le site du collège. Il précise que 3 000 livrets ont été imprimés en vue d'être distribués dans les établissements scolaires du secteur (de la maternelle au collège). Monsieur Brouet ajoute que pour cette année, il ne pourra pas intervenir au collège sans être affilié à une association. Madame Bernon note qu'il est possible d'établir une convention à titre gracieux avec le collège. Il peut être mandaté par une association.

Madame Prévot demande à ce qu'une information concernant la vente de chocolat soit mise sur le site du collège.

Madame la Principale répond favorablement à ces deux demandes.

Madame Bernon clôt le CA à 19h00.

Le secrétaire	La secrétaire adjointe	La Présidente
A. DULON	E.TOURENNE	P. BERNON